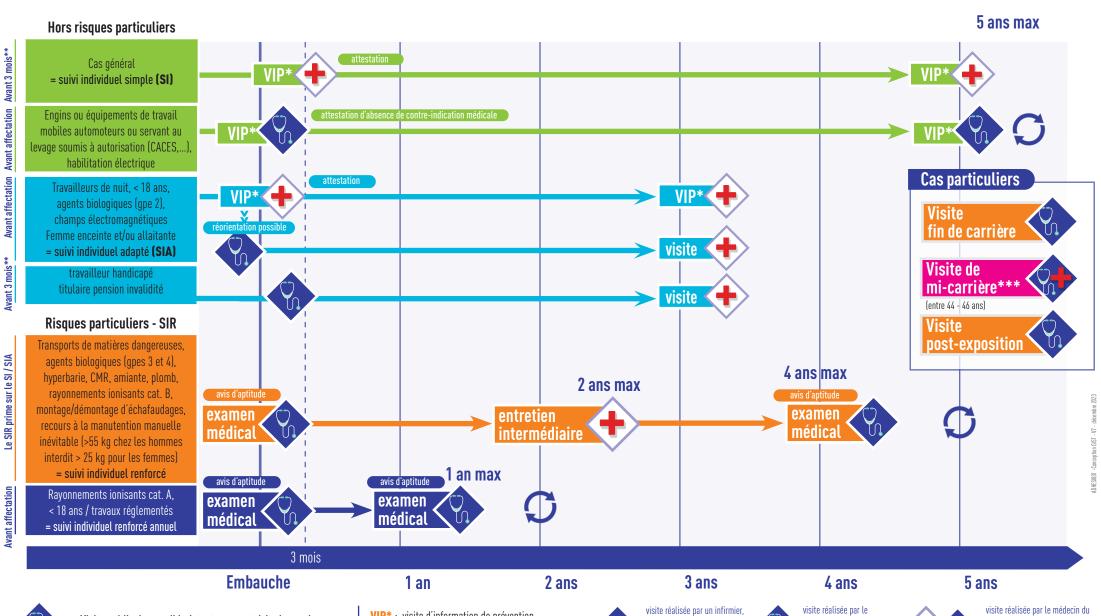


Suivi initial et périodique de l'état de santé des salariés

sous l'autorité du médecin du travail





Visite médicale possible à tout moment, à la demande du salarié, de l'employeur, du médecin du travail

VIP* : visite d'information de prévention

- ** à compter de la prise effective de poste
- *** VMC : peut être couplée avec une autre visite



un médecin du travail, un collaborateur médecin. un interne



médecin du travail. un collaborateur médecin un interne



travail, un collaborateur médecin. un interne et éventuellement. précédée, par un entretien infirmier sous protocole.

visite réalisée par un infirmier

Pour préserver la lisibilité du schéma, n'ont pas été traités ici les cas particuliers suivants : les associations intermédiaires, les apprentis, les mannequins, les saisonniers